

L'information suivante est destinée à l'usage des membres de la Corporation Canadienne de Compensation de Produits Dérivés (« la CDCC ») et des participants agréés de Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse »). Ce document est un sommaire officieux des conditions du rajustement. La CDCC et la Bourse n'assument aucune responsabilité quant à l'exactitude de ce sommaire. Les membres de la CDCC et les participants agréés de la Bourse doivent s'assurer d'avoir pris connaissance de la documentation publiée par les émetteurs concernés par cette transaction.



CIRCULAIRE 076-22

Le 30 juin, 2022

**RAJUSTEMENT DE CONTRAT FINAL
Le Groupe Intertape Polymer Inc. (ITP)
Plan d'arrangement**

La Bourse et la CDCC souhaitent vous informer que Le Groupe Intertape Polymer Inc. (TSX : ITP) (« IPG » ou la « société ») et Clearlake Capital Group, L.P. (« Clearlake ») ont annoncé le 28 juin 2022, la réalisation de leur convention d'arrangement.

Conformément aux modalités de l'arrangement, les actionnaires de Le Groupe Intertape Polymer Inc. recevront 40,50\$ CA en espèces pour chaque action ordinaire de Le Groupe Intertape Polymer Inc. échangée.

Les actions ordinaires de Le Groupe Intertape Polymer Inc. seront radiées de la cote de la Bourse de Toronto à la fermeture des marchés le 30 juin 2022.

CDCC - Détails du rajustement:

Conformément aux modalités de rajustements énoncées à l'article A-902 des règles de CDCC, toutes les options sur ITP seront rajustées comme suit:

- **DATE PRÉVUE D'ENTRÉE EN VIGUEUR :** 4 juillet 2022 (1 juillet 2022 - fête du Canada)
- **SYMBOLES DES OPTIONS:** ITP deviendra ITP1
- **NOMBRE DE CONTRATS :** Inchangé
- **MULTIPLICATEUR :** 100
- **NOUVEAU LIVRABLE PAR CONTRAT:** Une considération en espèces de 4,050.00 \$ CA
- **PRIX DE LEVÉE :** Inchangé

- **NOUVEAU CUSIP :** NOTACUSIP
- **LIMITES DE POSITION ET DE LEVÉE :** Les limites de position et de levée resteront inchangées à 200,000 contrats

La CDCC n'effectuera pas de rajustement sur les récépissés d'entiercement en dépôt.

AVANCE DES ÉCHÉANCES

Veillez noter que le 15 juillet 2022, l'avance des échéances sera appliquée pour toutes les séries d'options en cours.

Le Groupe Intertape Polymer Inc. (ITP) – ITP1

Les détenteurs d'options de type américain de Le Groupe Intertape Polymer Inc. pourront choisir de lever leurs options avant leur échéance accélérées (le 15 juillet 2022) et celles-ci continueront d'être réglées dans les deux jours ouvrables.

La Bourse - Détails du rajustement:

Il est important de noter qu'à la date d'entrée en vigueur mentionnée ci-dessus, les ordres ouverts pour cette classe d'options **ne seront pas modifiés automatiquement** pour refléter le plan d'arrangement et devront donc **être réenregistrés** dans le Système Automatisé de Montréal (SAM) par les participants agréés.

Les séries existantes de la classe d'options ITP seront transférées à la classe d'options ITP1 qui constitue le nouveau livrable.

Symbole de la classe actuel	Nouveau symbole de la classe
ITP	ITP1

Veillez prendre note que seulement les transactions de clôture seront permises sur la classe d'options ajustée. Les séries qui n'ont pas d'intérêt en cours ne seront pas ajustées.

VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec le département des opérations de marché au 514 871-7877. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec la division des opérations intégrées de la CDCC.

Antonio Discenza
 Directeur, opérations de négociation des produits dérivés